

J'ai déposé un permis de 10-Strub pour l'apadement
de mon bâtiment agricole.

Le permis a été refusé 2 fois, alors qu'il est conforme
avec l'ancien cart communal et le nouveau règlement
et je suis en SORSIS. Je demande le lever du
SORSIS.

classé 19H

DANIEL SUR

COMMUNICATEUR

3